

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_01 – Installation d'un nouveau groupe d'opposition " Nouveau départ pour Châteaubernard

En référence à l'article L2121-28 du code général des collectivités territoriales, par lettre en date du 19 octobre 2021 Madame Luisa SOARES et Monsieur Jean-Christophe MARCU informent de leur démission du groupe d'opposition « Châteaubernard ensemble autrement » mené par M Jean-Claude FAYEMENDIE et de la création d'un nouveau groupe d'opposition sans étiquette « Nouveau départ pour Châteaubernard » dont la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Christophe MARCU.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la constitution de ce nouveau groupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_02 – Modification du règlement intérieur

Considérant la constitution d'un nouveau groupe d'opposition et conformément à l'article 36 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 18 juin 2020, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 33 dudit règlement relatif au bulletin d'information générale dans les conditions suivantes :

Article 33 : Bulletin d'information générale

Article L. 2121-27-1 CGCT : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse,

sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du

conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Cette disposition ne rend pas obligatoire l'organisation d'une information générale sur l'activité de la

collectivité locale ; elle ne s'applique que lorsque celle-ci existe.

Aussi, dès lors que la commune diffuse un bulletin d'information générale, il doit être satisfait à cette obligation.

L'espace d'expression libre au sein du journal municipal est d'une page ainsi répartie :

- ~~1/3 de page pour l'opposition~~

- 1/6 de page pour le groupe d'opposition « Châteaubernard ensemble autrement »*
- 1/6 de page pour le groupe d'opposition « Nouveau départ pour Châteaubernard »*
- 2/3 de page pour la majorité*

Le bulletin municipal doit rester un élément de communication institutionnelle et non un outil de

propagande électorale au profit de toutes les listes en présence. Il ne peut être publié :

- Un texte portant des risques de troubles à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique.*
- Un texte ayant un caractère diffamatoire ou injurieux*

Les publications visées peuvent se présenter sur papier ou sur support numérique.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_03 – Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale

Les articles L123-6 et R 123-7 à R 123-25 du Code de l'action sociale et de la famille (CASF), prévoient que le conseil d'administration du CCAS est composé du maire, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés.

Membres élus par le conseil municipal en son sein :

Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le nombre maximum des membres élus fixé par le conseil municipal est de 8.

Membres nommés par le maire :

Parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Le nombre maximum des membres nommés fixé par le conseil municipal est de 8.

Pour faciliter la représentation des groupes d'opposition au sein du CCAS, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir porter à 7 le nombre de membres élus et de membres nommés.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Accepte à la majorité de porter à 7 le nombre de membres élus et de membres nommés au sein du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_04 – Modification des commissions municipales

Considérant que tous les groupes politiques présents au sein du conseil municipal doivent être représentés au sein des commissions municipales créées sur le fondement de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales : « *Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offre et les bureaux adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

Monsieur le Maire propose de désigner les titulaires et suppléants suivants :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE		
Titulaires		
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND	<p>L'élection des membres de la commission d'appel d'offre se fait après le renouvellement intégral du conseil municipal et doit représenter les groupes politiques à cette date. Le mandat des membres de la CAO est lié à celui des membres du conseil municipal.</p> <p>Le nombre des membres est limité par la loi.</p>	
M Michel DAMY		
M Philippe OURTAAU		
Mme Gladys MACOIN		
Mme Angélique ROUMEAU		
M Jean-Claude FAYEMENDIE		
Suppléants		
M Michel DERAND		
M Patrick BALUTEAU		
Mme Dorothée HALLER		
M Didier GAUTHIER		
M Jean-Christophe MARCU		

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES		
Titulaires		
Mme Angélique ROUMEAU	<p>Les commissions de contrôle sont nommées suivant l'article L19 du code électoral.</p> <p>Composition à partir des listes et non des groupes, nomination pour trois ans. Le fait de changer de groupe politique ou d'en créer d'autres n'a pas d'impact</p>	
Mme Nathalie SABOURAUD		
Mme Amandine PERDRIAUD		
M Jean-Claude FAYEMENDIE		
Mme Laetitia FEITO		
Suppléants		
M Michel DERAND		
M Alain ROULLAND		
Mme Audrey VAN JEUGT		
M Jean-Christophe MARCU		
Mme Luisa SOARES		

CCAS
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Renée MARCHAND
M Eric LIAUD
Mme Dorothée HALLER
M Didier GAUTHIER
Mme Nathalie SABOURAUD
M Jean-Claude FAYEMENDIE
M Jean-Christophe MARCU
Membres des structures
UDAF
Solidarité Urgence
Emmaüs
Secours populaire
AHPC
Association familiale de Cognac
A déterminer

COMMISSION CULTURE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Dominique PETIT, Vice-présidente
M Michel DAMY
Mme Laurence CLAISSE
M Pierre NAU
Mme Maria MAUMONT
Mme Luisa SOARES
Mme Laetitia FEITO

COMMISSION FINANCES
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
M Michel DAMY, Vice-président
M Eric LIAUD
M Patrick BALUTEAU
M Alain ROULLAND
M Jérôme FAZILLEAU
Mme Angélique ROUMEAU
M Jean-Claude FAYEMENDIE
M Jean-Christophe MARCU

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Christel GOMBAUD, Vice-présidente
Mme Gladys MACOIN
M Patrick BALUTEAU
M Didier GAUTHIER
M Patrick OURTAAU
Mme Amandine PERDRIAUD
M Jean Christophe MARCU
Mme Laëtitia FEITO

COMMISSION SOLIDARITE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Renée MARCHAND, Vice-présidente
M Eric LIAUD
Mme Dorothee HALLER
Mme Nathalie SABOURAUD
Mme Laurence CLAISSE
Mme Christel GOMBAUD
M Didier GAUTHIER
M Jean-Claude FAYEMENDIE
Mme Luisa SOARES

COMMISSION SCOLAIRE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Amandine PERDRIAUD (Référente Mat CDD)
Mme Dorothee HALLER (Référente Mat Petit Prince)
M Patrick OURTAAU (Référent Ecole J Valles)
M Jérôme FAZILLEAU (Référent école P. Picasso)
Mme Agnès HერიARD-DUBREUIL
Mme Laëtitia FEITO
Mme Luisa SOARES

COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Renée MARCHAND, Vice-présidente
M Patrick OURTAAU
Mme Maria MAUMONT
M Michel DERAND
Mme Agnès HერიARD-DUBREUIL
Mme Laëtitia FEITO
Mme Luisa SOARES

COMMISSION CADRE DE VIE
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
M Philippe OURTAAU, Vice-président
Mme Nathalie SABOURAUD
M Jérôme FAZILLEAU
M Michel DERAND
M Jean-Claude FAYEMENDIE
M Jean Christophe MARCU

COMMISSION ADAPTATION PLU
Titulaires
Président de droit – M Pierre Yves BRIAND
Mme Christel GOMBAUD
M Philippe OURTAAU
Mme Dominique PETIT
M Patrick BERTRAND
Mme Angélique ROUMEAU
Mme Gladys MACOIN
M Jean-Claude FAYEMENDIE
M Jean Christophe MARCU

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la modification des commissions municipales telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_05 – Acquisition parcelle AV 240 indivision SPRIET

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 240 appartenant à l'indivision SPRIET dans les conditions suivantes :

Surface 4 259 m² (sous réserve de bornage)

Achat au prix de 16 € le m²

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AV 240
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle AV 240
- Autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_06 – Acquisition parcelle BC 45 indivision SPRIET

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 45 appartenant à l'indivision SPRIET dans les conditions suivantes :

Surface 4092 m² (sous réserve de bornage)

Achat au prix de 16 € le m²

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de

- Se prononcer sur l'acquisition de la parcelle BC 45
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle BC 45

- Autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/11/2021

Le Maire

Pierre Yves BRIAND

République Française
Département la Charente
Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_07 – Classement dans le domaine public communal de l'impasse de la Pallue

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de **l'impasse de la Pallue**, cadastrée AX 233, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de l'impasse de la Pallue.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_08 – Classement dans le domaine public communal de l'Impasse des jardins

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de **l'impasse des Jardins**, cadastrée AN 201 – AN 215, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de l'impasse des jardins.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_09 – Classement dans le domaine public communal de la rue Salvador Allende

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de **la rue Salvador Allendé**, cadastrée AV 807p, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue Salvador Allende.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_10 – Classement dans le domaine public communal de la rue de la Grange

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de la rue **de la Grange**, cadastrée AM 167, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue de la Grange.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/11/2021

Le Maire

Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_11 – Classement dans le domaine public communal de la rue des Landes

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de la rue **des Landes**, cadastrée AZ 461, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue des Landes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_12 – Classement dans le domaine public communal de la rue des Petits Champs

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de la rue **des Petits Champs**, cadastrée AO 115, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue des Petits Champs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_13 – Classement dans le domaine public communal de la rue du Poitou

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de **la rue du Poitou**, cadastrée AR 464 – AR 465, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue du Poitou.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_14 – Classement dans le domaine public communal de la rue Hector Berlioz

Par délibération en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le dossier de lancement de la procédure pour le transfert d'office de **la rue Hector Berlioz**, cadastrée BA 163, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article [L 318-3](#) du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 30 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 et publié le même jour. M. Jacques VIAN ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#),

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article [L 318-3](#),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article [R 134-5](#),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2020 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 juillet 2021 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques ou privées,

Vu le rapport et les conclusions de M. Jacques VIAN, commissaire enquêteur, en date du 20 septembre 2021 donnant un avis favorable sans réserve à l'intégration d'office dans le domaine public communal de la ville de Châteaubernard.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office de la voie listée dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de CHATEAUBERNARD,

Procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le transfert dans le domaine public communal de la voie susmentionnée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine public communal de la rue Hector Berlioz.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_15 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent d'entretien polyvalent aux espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3_1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3_1°)
- conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création d'un poste d'agent non titulaires de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique (agent d'entretien polyvalent aux espaces verts) à temps complet

Il précise que dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Décider** de la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 15 novembre 2021 pour une durée de 12 mois.
- **Préciser** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décider d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Préciser** que la présente délibération prend effet au 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** de la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 15 novembre 2021 pour une durée de 12 mois.
- **Précise à l'unanimité** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décide à l'unanimité d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Précise à l'unanimité** que la présente délibération prend effet au 15 novembre 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 12/11/2021
Et
Publication ou notification du :
12/11/2021

L'an 2021, le 10 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/11/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_09_16 – Demande de contribution à Grand Cognac pour l'aide à l'achat de matériels de tri des déchets dans les restaurants scolaires des écoles élémentaires

Face à l'application de la redevance spéciale aux établissements publics, Grand Cognac souhaite aider les communes à réduire leurs ordures ménagères dans leurs établissements en attribuant une aide financière pour se doter d'équipements permettant d'améliorer le tri et la valorisation des déchets.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés réalisé en 2019 pour réduire les déchets ménagers des Charentais se décline en 8 objectifs stratégiques :

1. Réduire les erreurs de tri dans les ordures ménagères,
1. Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères,
1. Réduire la part de textiles sanitaires dans les ordures ménagères,
1. Réduire les emballages plastiques et le papier,
1. Favoriser le réemploi de biens et de matériaux,
1. Valoriser les végétaux le plus localement possible,
1. Consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement des structures,
1. Sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets.

Sur la question de réduire les erreurs de tri dans les ordures ménagères et afin de compléter les fiches-actions

1.2 « Permettre aux associations utilisatrices de bâtiments publics d'avoir les outils nécessaires au tri des déchets »,

1.4 « Financer des investissements permettant aux collectivités de finaliser des démarches pérennes de réduction des déchets »

1.5 « Promouvoir la mise en place de caution verte pour la location ou la mise à disposition de bâtiments publics »,

Grand Cognac propose une aide financière aux communes qui souhaitent équiper leurs établissements en matériel de tri.

Critères d'éligibilité de l'aide :

Les projets éligibles à l'aide de Grand Cognac sont destinés à favoriser la réduction, le tri et la valorisation des déchets dans les établissements publics. Les projets qui s'inscrivent dans ce dispositif sont uniquement ceux dont les établissements sont soumis à la redevance spéciale, à charge de la commune et situé dans le territoire de Grand Cognac.

Les projets devront respecter les conditions suivantes :

Prendre en compte tous les flux de déchets produits dans l'établissement ou réduire/interdire une partie des déchets non traitée par le dispositif de tri

Mettre en place des mesures incitatives pour la réduction et le tri des déchets dans les bâtiments publics loués ou mises à disposition (ex : caution verte)

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement destinées aux équipements de tri incluant les biodéchets.

Modalités d'attribution et de versement de l'aide

L'aide de Grand Cognac est un fonds de concours versé à la commune après examen de la demande et validation par le conseil communautaire. Les demandes seront examinées deux fois par an en conseil communautaire.

L'examen de la demande nécessitera les éléments suivants :

- Un courrier de demande détaillant le projet ;
- Des devis ou factures acquittées ;
- D'un plan de financement détaillant les aides attendues.

Grand Cognac propose par le biais d'un fonds de concours, une aide dans la limite de 50 % du reste à charge de la commune. Les communes pourront bénéficier de l'aide une seule fois.

Le montant maximal des aides accordées correspond à :

- Pour les communes de moins de 500 habitants : 500€ ;
- Pour les communes de plus de 500 habitants : 1€ par habitant plafonné à 2500€.

L'aide sera attribuée dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée, pour cette opération par le conseil communautaire, soit 17 000€ (sous réserve de l'approbation du budget). Les demandes supplémentaires seront prises en compte sur l'année suivante.

Le versement de la subvention s'effectuera de la façon suivante :

- Le versement de l'aide sera réalisé en une seule fois, sur présentation des factures, accompagnées d'un état récapitulatif des dépenses acquittées et des recettes perçues visé par le comptable, d'une délibération de la commune sollicitant une aide auprès de Grand Cognac.

Il y aurait lieu que le conseil municipal sollicite une aide auprès de Grand Cognac pour participer au financement de l'investissement de deux tables de tri au profit des écoles

élémentaires de Châteaubernard et ainsi solliciter une aide de 2 500 € (Investissement de 11 486,40 €)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Sollicite à l'unanimité une aide auprès de Grand Cognac pour participer au financement de l'investissement de deux tables de tri au profit des écoles élémentaires de Châteaubernard et ainsi sollicite à l'unanimité une aide de 2 500 € (Investissement de 11 486,40 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/11/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND